

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COGUE Marie-Jo ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Madame GENETAY Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**
Présents : **19**
Absents : **06**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **05 JANVIER 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-01-01

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021-RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Les articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT prévoient que les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat en conseil communautaire sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2021 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière du CIAS de Guingamp Paimpol Agglomération.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe, expose les éléments de contexte permettant de débattre des orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté ci-après traduit les enjeux et les modalités opérationnelles liées au fonctionnement du CIAS, aux compétences et missions transférées.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.**

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 28/01/2021
et de publication le 28/01/2021
Le Président,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le 27 août 2019, le Conseil d'Agglomération a délibéré favorablement sur une montée en puissance du Centre Intercommunal de l'Action Sociale, en complémentarité de l'action des CCAS ou des communes.

Le Conseil d'Administration du CIAS, en date du 26 septembre 2019, a approuvé dans les mêmes termes les dispositions validées par l'instance délibérative de l'Agglomération.

Cette montée en puissance se traduit, depuis le 1^{er} octobre 2019, de la manière suivante :

A. En termes de compétences, le CIAS se voit confier conformément aux dispositions du CGCT, les compétences suivantes :

- Le développement social :
 - La mise en réseau des acteurs sociaux du territoire,
 - Le soutien et l'appui aux CCAS existants et aux communes,
 - Le soutien, l'accompagnement, la coordination de dispositifs de développement social,
- La politique Santé :
 - Le soutien aux communes pour le maintien et le développement de la présence médicale,
 - La participation à la gestion et au financement d'un Centre de santé,
 - La participation aux travaux du Contrat Local de Santé.
- La prévention de la délinquance.

B. En termes de missions, le CIAS se voit confier :

- La gestion de l'EHPAD de Pontrieux
- La gestion de l'accueil des gens du voyage et le suivi de la prestation de gestion avec le prestataire (à ce jour société Hacienda).

Ce transfert de compétence s'accompagne **d'un soutien financier** de l'Agglomération et d'un **transfert de moyens** par le biais de conventionnements.

Contexte 2020

L'exercice 2020 est marqué par :

1. Une crise sanitaire se traduisant par le report ou l'annulation de dispositifs.
2. L'engagement des démarches pour reconstruire un nouvel EHPAD sur site à Pontrieux.
3. La montée en charge du Centre de Santé.
4. L'annulation de la programmation des « Grands Passages » estivaux entraînant une multiplication des stationnements illégaux des gens du voyage.

5. Le lancement d'une étude pour aboutir à la signature d'un Nouveau Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.
6. L'actualisation du Diagnostic du Contrat Local de Santé.
7. Le renouvellement du Conseil d'Administration.
8. La mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Contexte 2021

En dehors du fonctionnement et des missions et compétences confiées au CIAS, le prochain exercice budgétaire devrait être impacté par :

- **La construction d'un nouvel EHPAD à Pontrieux.**
- **Le développement d'une nouvelle offre de soins sur le territoire de l'Agglomération.**
- **La signature d'un nouveau CISPDR.**
- **La reconduction du marché pour l'accueil des Gens du Voyage.**
- **La poursuite de la Politique de Développement social.**

1. Le Fonctionnement du CIAS

Pour assurer le suivi des compétences et missions confiées au CIAS, il est prévu par convention, la mise à disposition de deux agents de l'Agglomération (poste de direction et de coordination administrative).

L'Agglomération fournit gracieusement au CIAS des moyens matériels (locaux, matériel informatique et téléphonique, un véhicule), l'accès aux réseaux informatique et téléphonique de l'agglomération ainsi que des espaces de stockage, de sauvegarde et d'échanges suffisants pour son activité.

2. Les compétences du CIAS :

2.1 La Politique Santé

Les constats posés par les diagnostics du Contrat Local de Santé sur l'offre de soins démontrent une situation préoccupante à l'horizon 2022. Guingamp-Paimpol Agglomération est potentiellement confronté à une diminution générale et rapide du nombre de professionnels de santé.

La concrétisation du diagnostic de santé sur le territoire du Pays de Guingamp sera l'occasion d'identifier les besoins en santé, d'infirmier ou de confirmer les tendances et de prolonger la dynamique partenariale suite au Contrat local de santé 2017-2019.

D'ores et déjà plusieurs actions ont été déployées afin de définir les conditions de maintien, de réorganisation et de développement d'une offre de soins de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire :

1. La création au Centre Hospitalier de Guingamp des places d'hébergement ouvertes aux internes en médecine générale des CH de Paimpol, Guingamp et Bégard.

2. Un Partenariat avec la faculté de médecine de Brest pour promouvoir la maîtrise de stage auprès des médecins généralistes.
3. La mise en place d'un Fonds de concours versé par l'Agglomération au bénéfice des communes ayant le projet de construction d'une Maison Médicale.
4. Le développement de l'offre de soins de premier recours.
5. La Création d'un Centre de santé.

Le prochain exercice sera consacré :

- au suivi du Centre de Santé.
- au déploiement de la télémédecine.
- au déploiement d'antennes de santé sur le territoire de l'Agglomération.

2.2 Le développement social

Le soutien et l'appui aux CCAS existants et aux communes,

Début 2020, le CIAS a initié des rencontres programmées avec l'ensemble des communes et des CCAS de l'Agglomération. 40 % des communes ou CCAS ont assisté aux réunions.

Les participants ont indiqué qu'ils souhaitent conserver une relation de proximité avec les habitants de leur commune (octroi des d'aides d'urgence).

L'accès aux services publics, la question des mobilités, l'éloignement des usagers (physique et numérique), font également partie des préoccupations exprimées lors de ces rencontres.

Début 2021, il est prévu de relancer cette démarche pour concrétiser les options retenues.

La fracture numérique :

La fracture numérique est une réalité sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. A l'heure de la dématérialisation, où toutes les démarches administratives tendent à se réaliser via l'outil informatique, force est de constater qu'une grande partie de la population n'est pas préparée.

Les services et les élus de l'Agglomération et des Communes sont régulièrement alertés par la population et les associations à propos des accès au numérique et plus spécialement sur la dématérialisation des actes administratifs.

Le CIAS a souhaité développer une offre de proximité au bénéfice des personnes en difficultés face aux nouveaux outils numériques par le biais d'un marché public qui a pris la forme suivante :

1. Une aide personnalisée pour un soutien dans les démarches administratives dématérialisées.
2. Une initiation *aux outils numériques*.

Cette offre a été conçue autour de la prise en main et de la maîtrise du matériel informatique, de l'usage des appareils mobiles, d'une approche des réseaux sociaux, d'une découverte d'Internet et des services en lignes des administrations françaises.

Les séances proposées étaient en accès libre et gratuit.

En raison de l'Etat d'urgence sanitaire, les permanences programmées ont été annulées et reportées.

Pendant et après le déconfinement, le CIAS a proposé une assistance gratuite (assurée par l'association) par téléphone aux habitants du territoire de l'Agglomération notamment pour toutes les personnes qui ont des difficultés avec les nouveaux outils numériques (par ex. installation d'applications pour communiquer avec la famille) et /ou les démarches administratives (par ex. déclaration de revenus, démarches permis de conduire, CAF ...).

Une réflexion est en cours pour prolonger ou renouveler l'offre initiale.

Une mutuelle solidaire :

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins pour tous, de renforcement du pouvoir d'achat des habitants et de solidarité, courant 2018, le CIAS a validé le déploiement d'une « Mutuelle Solidaire », en signant un partenariat avec l'Association Actiom.

Ce dispositif devrait être reconduit pour 2021.

3. Les missions confiées au CIAS

3.1 L'EHPAD Les Magnolias à Pontrioux.

Cet établissement dispose d'un budget annexe. Le Conseil d'Administration du CIAS sera appelé à valider les différentes étapes selon un calendrier qui reste à préciser.

Le CIAS aura à sa charge la poursuite des travaux de l'ergonome du Centre de Gestion pour l'élaboration d'un tome fonctionnel pour la construction du nouvel établissement.

3.2 L'accueil des gens du voyage.

Le CIAS s'est vu confier la gestion de l'accueil des gens du voyage et le suivi de la prestation de gestion avec le prestataire (à ce jour société Hacienda).

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de la loi du 5 juillet 2000, un projet d'accompagnement social doit être établi pour chaque aire d'accueil dans le cadre des conventions passées entre les gestionnaires des aires, d'une part et l'État, le Conseil Départemental et les éventuels organismes sociaux concernés, d'autre part, en fonction de leurs compétences respectives.

Le marché arrive à terme. Il est prévu de le renouveler pour une année.

Par ailleurs, en relais de l'Agglomération, le CIAS aura à contribuer au poste de Médiateur Gens du Voyage.

3.3 La coordination et l'animation du Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le CIAS a engagé un diagnostic pour aboutir à la signature d'un nouveau Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Sur un plan formel, le Président de l'Agglomération devrait être signataire de ce nouveau dispositif contractuel.

Le CIAS est, pour sa part, chargé de la coordination et de l'animation de ce dispositif. Ces nouvelles dispositions induisent le financement des actions de prévention et des dispositifs partenariaux (Intervenante Sociale en Gendarmerie, l'accueil des Femmes victimes de violences).
